

Distr.
GENERALE

TD/B/40(1)/1/Add.2
15 septembre 1993

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Quarantième session
Genève, 20 septembre 1993
Point 1 b) de l'ordre du jour provisoire

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
ET ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA SESSION

Ordre du jour provisoire et annotations à l'ordre du jour provisoire
de la première partie de la quarantième session du Conseil

Additif

Point 11 g) Désignation et classement d'organisations non
gouvernementales aux fins de l'article 77 du règlement
intérieur du Conseil

Depuis la distribution de l'ordre du jour provisoire annoté (TD/B/40(1)/1), trois autres demandes ont été reçues d'organisations non gouvernementales désireuses de participer aux travaux de la CNUCED. Le Conseil les examinera en même temps que celles qui sont mentionnées dans l'annotation au point 11 g) figurant dans le document TD/B/40(1)/1.

Documentation

TD/B/40(1)/R.1/Add.4	Demande présentée par l'Institut ibéro-américain de droit maritime (IIDM)
TD/B/40(1)/R.1/Add.5	Demande présentée par l'Institut mondial EDI
TD/B/40(1)/R.1/Add.6	Demande présentée par l'Internationale des services publics (ISP)

Inscription au registre d'une ONG nationale, conformément
à la décision 43 (VII) du Conseil

Le Conseil pourrait noter qu'à l'issue de consultations avec l'Etat membre concerné (Equateur), le Secrétaire général de la CNUCED a inscrit la Société d'études sur le développement (CORDES) au registre des organisations non gouvernementales nationales, visé aux sections III et IV de la décision 43 (VII) du Conseil.

Documentation

TD/B/40(1)/L.2

Inscription d'une organisation nationale non gouvernementale au registre conformément à la décision 43 (VII) du Conseil du commerce et du développement.
